

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00903 Numéro SIREN : 539 575 282 Nom ou dénomination : GROUPE PICHARDIE-BREZZO

Ce dépôt a été enregistré le 08/09/2021 sous le numéro de dépôt 29408

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS GROUPE PICHARDIE-BREZZO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		14 place Georges Pompidou 93160 NOISY LE GRAND		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		5 3 9 5 7 5 2 8 2 0 0 0 1 4		Néant ☐ *			
				Exercice N clos le,		31/03/2020	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3			
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	81 411	AG	81 411	
		Fonds commercial (I)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	7 512	AU	7 512	
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	1 298 778	CV		1 298 778
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	200	BI		200
TOTAL (II)		BJ	1 387 901	BK	88 923	1 298 978	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	73 241	BY		73 241
		Autres créances (3)	BZ	383 532	CA		383 532
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	20	CC		20
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Disponibilités		CF	1 875	CG		1 875	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	458 668	CK		458 668	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 846 570	IA	88 923	1 757 646	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS GROUPE PICHARDIE-BREZZO		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 020 000)			DA	1 020 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	27 402
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	160 338
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	225 031
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	1 432 773
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	100 073
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	57 065
	Dettes fiscales et sociales			DY	167 734
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	324 873	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 757 646	
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	324 873
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE PICHARDIE-BREZZO										Néant ☐ *					
										Exercice N					
										France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC								
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF								
		services *	FG	641 599	FH		FI	641 599							
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	641 599	FK		FL	641 599							
	Production stockée*							FM							
	Production immobilisée*							FN							
	Subventions d'exploitation							FO							
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)							FP	3 432						
	Autres produits (I) (11)							FQ	2						
			Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	645 034						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*							FS							
	Variation de stock (marchandises)*							FT							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*							FU							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*							FV							
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*							FW	22 639						
	Impôts, taxes et versements assimilés*							FX	15 367						
	Salaires et traitements*							FY	331 337						
	Charges sociales (10)							FZ	275 620						
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*					GA							
			- dotations aux provisions*					GB							
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC								
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD								
	Autres charges (12)							GE							
			Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	644 964						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										GG	69				
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(III)	GH								
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					(IV)	GI								
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	225 000							
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK								
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL								
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM								
	Différences positives de change						GN								
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO								
			Total des produits financiers (V)				GP	225 000							
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ								
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR								
	Différences négatives de change						GS								
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT								
			Total des charges financières (VI)				GU								
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)										GV	225 000				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)										GW	225 069				

Désignation de l'entreprise SAS GROUPE PICHARDIE-BREZZONéant ☐ *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	38
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	38
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(38)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	870 034
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	645 002
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	225 031
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont {	HY	
		IG	
	(3) Dont {	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	3 432
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		
	facultatives A6	obligatoires A9	
Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	38		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous

☒

Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	38
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	38
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFIP N° 2059-E 2020

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE PICHARDIE-BREZZO															Néant ☐ *						
Exercice ouvert le : 01/04/2019 et clos le : 31/03/2020															Durée en nombre de mois 12						
DECLARATION DES EFFECTIFS																					
Effectifs moyens du personnel															YP		7				
Dont apprentis															YF						
Dont handicapés															YG						
Effectifs affectés à l'activité artisanale															RL						
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																					
I Chiffre d'affaires de référence CVAE																					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															OA		641 599				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															OK						
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															OL						
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															OT						
TOTAL 1															OX		641 599				
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OH		2				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE						
Subventions d'exploitation reçues															OF						
Variation positive des stocks															OD						
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI		3 432				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT						
TOTAL 2															OM		3 434				
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																					
Achats															ON		85				
Variation négative des stocks															OQ						
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances															OR		22 553				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															OS						
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															OZ						
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OW						
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU						
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9						
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante															OY						
TOTAL 3															OJ		22 639				
IV Valeur ajoutée produite																					
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG		622 394		
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)															SA		622 394				
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.																					
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															EV		☒				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)															GX		641 599				
Effectifs au sens de la CVAE															EY		7				
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)															HX						
Période de référence															GY		0 1 / 0 4 / 2 0 1 9				
Date de cessation															HR		3 1 / 0 3 / 2 0 2 0				

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

GROUPE PICHARDIE-BREZZO
Société par actions simplifiée
au capital de 1 020 000 euros
Siège social : 14 Place Georges Pompidou - Parc Avenue A- 93160 Noisy Le Grand
539575282 RCS Bobigny

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 septembre 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2020

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2020 s'élevant à 225 031 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	225 031 euros
A la réserve légale	11 252 euros

Solde	213 779 euros
 A titre de dividendes	 90 000 euros
Soit 0,09 euros par action	
 Le solde	 123 779 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 284 117 euros.	

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 90 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2017 :

61 200 euros, soit 0,06 euros par titre.

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 61 200 euros

Exercice clos le 31 mars 2018 :

35 000 euros, soit 0,03 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 35 000 euros

Exercice clos le 31 mars 2019 :

68 571 euros, soit 0,07 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 68 571 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 septembre 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Patrick PICHARDIE



PICHARDIE-BREZZO
Société par Actions Simplifiée

14 Place Georges Pompidou
93160 NOISY-LE-GRAND

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020**

Aux associés de la société PICHARDIE-BREZZO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PICHARDIE-BREZZO relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 14 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 14 Septembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montauban, le 15 septembre 2020

Le commissaire aux comptes
SARL ALBA AUDIT

Jérôme DAURIS

SARL ALBA AUDIT

Société de Commissariat aux comptes

Membre de la COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE

70 Boulevard du Danemark

ZA ALBASUD - 82000 MONTAUBAN

Tél. 05.63.97.93.95 - Fax. 05.63.27.73.89

Siret: 452 014 269 00016 - APE 6920Z

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/03/20	Net au 31/03/19
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	81 411	81 411		
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	7 513	7 513		
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 298 778		1 298 778	1 298 778
Autres immobilisations financières	200		200	200
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 387 902	88 924	1 298 978	1 298 978
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	73 242		73 242	137 788
Personnel	1 747		1 747	2 818
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances	381 804		381 804	151 304
Divers				
Disponibilités	1 875		1 875	6 096
TOTAL ACTIF CIRCULANT	458 669		458 669	298 007
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 846 570	88 924	1 757 647	1 596 985

SARL ALBA AUDIT

Société de Commissariat aux comptes
Membre de la COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE
70 Boulevard du Danemark
ZA ALBASUD – 82000 MONTAUBAN
Tél. 05.63.91.93.95 – Fax. 05.63.27.73.89
Siret : 452 014 269 00016 – APE 6920Z

Bilan

	Net au 31/03/20	Net au 31/03/19
PASSIF		
Capital social ou individuel	1 020 000	1 020 000
Réserve légale	27 403	15 403
Autres réserves	160 339	917
Résultat de l'exercice	225 032	239 994
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 432 773	1 276 313
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		3 088
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		3 088
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	100 074	112 254
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 066	53 887
<i>Personnel</i>	58 744	40 168
<i>Organismes sociaux</i>	66 444	80 265
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	30 607	21 976
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	11 940	9 033
Dettes fiscales et sociales	167 735	151 443
TOTAL DETTES	324 874	320 672
TOTAL PASSIF	1 757 647	1 596 985

SARL ALBA AUDIT

Société de Commissariat aux comptes
Membre de la COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE
70 Boulevard du Danemark
ZA ALBASUD – 82000 MONTAUBAN
Tél. 05.63.91.93.95 – Fax. 05.63.27.73.89
Siret : 452 014 269 00016 – APE 6920Z

Compte de résultat

	du 01/04/19 au 31/03/20 12 mois	%	du 01/04/18 au 31/03/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	641 600	100,00	468 742	100,00	172 858	36,88
Autres produits	3 434	0,54	6 115	1,30	-2 680	-43,83
Total	645 034	100,54	474 857	101,30	170 178	35,84
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Autres achats & charges externes	22 640	3,53	41 449	8,84	-18 809	-45,38
Total	22 640	3,53	41 449	8,84	-18 809	-45,38
MARGE SUR M/SES & MAT	622 395	97,01	433 408	92,46	188 986	43,60
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	15 367	2,40	20 444	4,36	-5 076	-24,83
Salaires et Traitements	331 337	51,64	297 275	63,42	34 062	11,46
Charges sociales	275 621	42,96	180 406	38,49	95 215	52,78
Amortissements et provisions			2 866	0,61	-2 866	-100,00
Autres charges						-100,00
Total	622 325	97,00	500 990	106,88	121 335	24,22
RESULTAT D'EXPLOITATION	70	0,01	-67 582	-14,42	67 652	-100,10
Produits financiers	225 000	35,07	277 826	59,27	-52 826	-19,01
Charges financières			168	0,04	-168	-100,00
Résultat financier	225 000	35,07	277 658	59,23	-52 658	-18,96
RESULTAT COURANT	225 070	35,08	210 075	44,82	14 994	7,14
Produits exceptionnels			184 000	39,25	-184 000	-100,00
Charges exceptionnelles	38	0,01	154 082	32,87	-154 044	-99,98
Résultat exceptionnel	-38	-0,01	29 918	6,38	-29 956	-100,13
RESULTAT DE L'EXERCICE	225 032	35,07	239 994	51,20	-14 962	-6,23

SARL ALBA AUDIT

Société de Commissariat aux comptes
Membre de la COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE
70 Boulevard du Danemark
ZA ALBASUD - 82000 MONTAUBAN
Tél. 05.63.91.93.95 - Fax. 05.63.27.73.89
Siret : 452 014 269 00016 - APE 6920Z

COMPTES ANNUELS

2020

Période du 01/04/2019 au 31/03/2020

Annexe

SARL ALBA AUDIT

Société de Commissariat aux comptes
Membre de la COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE
70 Boulevard du Danemark
ZA ALBASUD - 82000 MONTAUBAN
Tél. 05.63.91.93.95 - Fax. 05.63.27.73.89
Siret : 452 014 289 00016 - APE 6920Z

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS GROUPE PICHARDIE-BREZZO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2020, dont le total est de 1 757 647 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 225 032 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2019 au 31/03/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/07/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 4
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

SARL ALBA AUDIT

Société de Commissariat aux comptes
Membre de la COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE
70 Boulevard du Danemark
ZA ALBASUD - 82000 MONTAUBAN
Tél. 05.63.91.93.95 - Fax. 05.63.27.73.89
Siret : 452 014 269 00016 - APE 6920Z

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

SARL ALBA AUDIT

Société de Commissariat aux comptes
Membre de la COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE
70 Boulevard du Danemark
ZA ALBASUD – 82000 MONTAUBAN
Tél. 05.63.91.93.95 – Fax. 05.63.27.73.89
Siret : 452 014 269 00016 – APE 6920Z

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	81 411			81 411
Immobilisations incorporelles	81 411			81 411
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 513			7 513
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	7 513			7 513
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 298 778			1 298 778
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	200			200
Immobilisations financières	1 298 978			1 298 978
ACTIF IMMOBILISE	1 387 902			1 387 902

SARL ALBA AUDIT

Société de Commissariat aux comptes
Membre de la COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE
70 Boulevard du Danemark
ZA ALBASUD – 82000 MONTAUBAN
Tél. 05.63.91.93.95 – Fax. 05.63.27.73.89
Siret : 452 014 269 00016 – APE 6920Z

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

SARL ALBA AUDIT

Société de Commissariat aux comptes
Membre de la COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE
70 Boulevard du Danemark
ZA ALBASUD - 82000 MONTAUBAN
Tél. 05.63.91.93.95 - Fax: 05.63.27.73.89
Siret : 452 014 269 00016 - APE 6920Z

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	81 411			81 411
Immobilisations incorporelles	81 411			81 411
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 513			7 513
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	7 513			7 513
ACTIF IMMOBILISE	88 924			88 924

SARL ALBA AUDIT

Société de Commissariat aux comptes
Membre de la COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE
70 Boulevard du Danemark
ZA ALBASUD - 82000 MONTAUBAN
Tél. 05.63.91.93.95 - Fax. 05.63.27.73.89
Siret : 452 014 269 00016 - APE 6920Z

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 456 994 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	200		200
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	73 242	73 242	
Autres	383 532	383 532	
Capital souscrit - appelé, non versé	20	20	
Charges constatées d'avance			
Total	456 994	456 794	200
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Charges sociales - produits à recev	1 747
Total	1 747

SARL ALBA AUDIT

Société de Commissariat aux comptes
Membre de la COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE
70 Boulevard du Danemark
ZA ALBASUD - 82000 MONTAUBAN
Tél. 05.63.91.93.95 - Fax. 05.63.27.73.89
Siret : 452 014 269 00016 - APE 6920Z

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Total			

SARL ALBA AUDIT

Société de Commissariat aux comptes
 Membre de la COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE
 70 Boulevard du Danemark
 ZA ALBASUD – 82000 MONTAUBAN
 Tél. 05.63.91.93.95 – Fax. 05.63.27.73.89
 Siret : 452 014 269 00016 – APE 6920Z

 Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

SARL ALBA AUDIT

Société de Commissariat aux comptes
Membre de la COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE
70 Boulevard du Danemark
ZA ALBASUD - 82000 MONTAUBAN
Tél. 05.63.91.93.95 - Fax. 05.63.27.73.89
Siret : 452 014 269 00016 - APE 6920Z